

GROUPEMENT D'ACHATS d'énergies 2020-2023



COORDONNE PAR LE SYNDICAT HERAULT ENERGIES

Contexte et présentation

En France, la nouvelle législation portant sur les marchés de l'énergie a conduit à l'ouverture à la concurrence des sites de consommation depuis le 1^{er} janvier 2015 pour le gaz naturel et le 1^{er} janvier 2016 pour l'électricité. Cela se traduit par la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) et la nécessité de respecter les règles de la commande publique pour conclure et exécuter des contrats de fourniture.

L'exercice de cette mission demande une bonne connaissance du secteur de l'énergie et, pour les collectivités, le respect des règles de la commande publique.

Afin d'apporter une réponse à ce besoin, pour alléger cette charge administrative supplémentaire et permettre aux collectivités d'accéder aux meilleures conditions tarifaires, Hérault Energies a mis en place un premier groupement d'achat d'énergie dès 2015 pour l'électricité, le gaz naturel et autres énergies.

Fort de cette première réussite, **le groupement s'étend sur un nouveau périmètre.**

En effet, Hérault Energies en collaboration avec les Syndicats d'Énergies du Gard (SMEG30) et de l'Aude (SYADEN), unissent leurs expériences et leur technicité pour mettre en oeuvre un **Groupe de Commandes élargi, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.**

Par la mutualisation de leurs moyens, les 3 Syndicats Départementaux d'Énergies garantissent aux collectivités, aux établissements publics mais aussi aux personnes morales de droit privé, sécurité juridique, expertise et neutralité dans les opérations de mise en concurrence pour l'obtention de prix plus compétitifs.



Chaque Syndicat Départemental d'Énergies restera l'interlocuteur direct des membres relevant de son territoire.

||| Qui peut adhérer ?

- 1 L'ensemble des personnes morales de **droit public** (Etat, Collectivités territoriales et leurs groupements, Etablissements publics, Groupements d'Intérêt Public, CCAS...)
- 2 L'ensemble des personnes de **droit privé** (SEM, associations, maisons de retraite, ...)

||| Pourquoi recourir à des experts pour gérer vos marchés d'énergies ?

Les achats d'énergies sont très spécifiques et techniques car le marché de l'énergie est particulièrement volatile : il est européen, réagit autant aux conditions climatiques qu'aux effets d'annonce....

Les 3 syndicats mettent au service des acheteurs leur expertise pour massifier les quantités achetées, obtenir les meilleures offres aussi bien en matière de prix que de qualité de service. **Réduisez vos coûts et simplifiez vos démarches !**

LES NOUVEAUTÉS DU MARCHÉ 2020-2023

Plus d'énergies

Dans le cadre de ce marché, vous aurez la possibilité de participer à un marché de Fourniture d'électricité pour les installations d'**éclairage public** et fourniture d'électricité pour les **bâtiments**. Vous pourrez également faire des achats groupés de **bois énergie**.

Un suivi plus approfondi

Pour les acheteurs Héraultais, Hérault Energies prendra la responsabilité de la bonne exécution du marché et assurera un contrôle plus élargi des fournisseurs. Le membre devra seulement contrôler le volume consommé.

Comment adhérer au groupement de commande ?

- Je suis déjà membre et du département de l'Hérault
- ou je ne suis pas membre mais je suis basé dans l'Hérault

1 Dés que possible et au plus tard le **15 juin 2018**, je retourne les documents à Hérault Energies

Je télécharge les documents sur internet : https://drive.google.com/open?id=1W_0BKtILfxKMK0Toq8aR9IkMv-40d7CZ

et je les retourne par mail à achats.energies@herault-energies.fr

→ si je **ne peux pas** délibérer avant le 15 juin :

- **immédiatement**, je retourne la **lettre d'intention complétée**
- puis avant le 15 septembre 2018 :

la **délibération + l'acte constitutif signé + l'autorisation d'accès aux données GRDF / ENEDIS**

→ si je **peux** délibérer avant le 15 juin :

- je retourne **dés que possible** le **modèle de délibération + l'acte constitutif signé + l'autorisation d'accès**

POURQUOI DÉLIBÉRER MAINTENANT ?

Afin d'anticiper des besoins ultérieurs.

Avec une délibération signée, vous êtes libre de choisir quels marchés vous souhaitez rejoindre dès que le besoin se manifeste.

Vous pouvez vous retirer du groupement dès que vous le souhaitez avec une délibération stipulant votre choix.



Plus aucune
adhésion ne sera
recevable après
le 15 septembre
2018

2 A partir de **juillet 2018**

Début des procédures de consultation des fournisseurs.

3 A partir de **2020**

Début d'exécution du marché.

Des questions ? Contactez Hérault Energies



>> **Marina Patin, Responsable du service juridique et de la commande publique**

04 67 09 70 31 - m.patin@herault-energies.fr

>> **Laurent Vigneron, Responsable du service concessions, maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables**

04 67 09 70 28 - l.vigneron@herault-energies.fr

>> **Paule Drevot, Directrice adjointe**

04 67 09 70 25 - p.drevot@herault-energies.fr